

Le nombre de conseillers municipaux en exercice : 43

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### **DU 27 JUIN 2018**

### SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, légalement convoqué vingt-et-un juin, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Stéphane De Paoli.

Présents:

Stéphane De Paoli (sortie après le mémoire n° 5 et retour au mémoire n° 8) - Christian Bartholmé - Kahina Airouche (sortie après le mémoire n° 5 et retour au mémoire n° 9, départ après le mémoire n° 27) – Mahamadou N'Diaye (sortie après le mémoire n° 26 et retour au mémoire n° 28) - Christine Gaberel - Djafar Hamoum (arrivée pour le vote du représentant de l'école maternelle Louis Pasteur) - Magalie Le Franc (sortie après le mémoire n° 18 et retour au mémoire n° 20) - Marc Drané (sortie après le mémoire n° 8 et retour au mémoire n° 10) - Sarah Sbia (sortie après le mémoire n° 7 et retour au mémoire n° 9, sortie après le mémoire n° 20 et retour au mémoire n° 23, sortie après le mémoire n° 32 et retour au mémoire n° 37) – Simbara Camara – Gérard Aoustin – Isabelle Lévêque (sortie après le mémoire n° 10 et retour au mémoire n° 12, sortie après le mémoire n° 19 et retour au mémoire n° 21) - Ouassila Kouaichi - Fatou Faye - Manel Benjennat (sortie après le mémoire n° 4 et retour au mémoire n° 6, sortie après le mémoire n° 17 et retour au mémoire n° 20, sortie après le vote des représentants - mémoire n° 27 et retour au mémoire n° 28) - Tuong Lan Hoang (départ après le mémoire n° 19) - Pierre Montella -Hervé Leuci - Sylvain Léger (départ après le mémoire n° 2) - Patrice Trulli - Youssef Zaoui (sortie après le mémoire n° 2 et retour au mémoire n° 5, sortie après le mémoire n° ) -Muriel Cabillaux - Selimane Abderrahmane (sortie après le mémoire n° 2 et retour au mémoire n° 5, sortie après le mémoire n° 14 et retour au mémoire n° 16, sortie après le mémoire n° 20 et retour au mémoire n° 22, sortie après le mémoire n° 22 et retour au mémoire n° 25) - Sabrina Dehoum (sortie après le mémoire n° 2 et retour au mémoire n° 5, départ après le mémoire n° 5) – Riyad Belala (départ après le mémoire n° 2) – Bernard Grinfeld - Abdel Sadi (départ après le mémoire n° 2) - José Moury - Waly Yatera (arrivée pour le vote des représentants de la SEMECO et départ après le mémoire n° 7) - Benjamin Dumas – Vincent Optat (arrivée au mémoire n° 2 et départ après le mémoire n° 18)

Représentés:

Djafar Hamoum par Marc Drané (jusqu'à son arrivée) – Jonathan Berrebi par Stéphane De Paoli – Koumba Konate par Magalie Le Franc – Fatima Marie-Sainte par Christian Bartholmé – Nathalie Fiore par Gérard Aoustin – Anne Jonquet par José Moury – Aline Charron par Benjamin Dumas

Absents:

Sabrina Saïdi — Faysa Bouterfass — Salomon Illouz — Myriam Benoudiba — Monique Samson — Mariam Sakho

Secrétariat :

Pierre Montella

### 1. Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de différents organismes

Sur le vote à main levée

### Adopté à l'unanimité

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Syndicat Mixte des Systèmes d'Information (SII)

Proposition de noms de la liste « Rendez-nous Bobigny » : Christine Gaberel, titulaire, et Koumba Konate, suppléante.

Proposition de noms du groupe « Les Balbyniens libres et indépendants » : Youssef Zaoui, titulaire, et Selimane Abderrahamane, suppléant.

Le groupe « Les Balbyniens libres et indépendants »» a obtenu 5 voix.

La liste « Rendez-nous Bobigny » a obtenu 24 voix.

6 conseillers municipaux se sont abstenus.

Christine Gaberel et Koumba Konate sont élues respectivement membres titulaire et suppléant du comité syndical du <u>Syndicat Mixte des Systèmes d'Information</u>.

Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour les services de télécommunication

Proposition de noms : Marc Drané, titulaire, et Christine Gaberel, suppléante.

### Adopté à l'unanimité

Pour: 35 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Marc Drané et Christine Gaberel sont élus respectivement membres titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour les services de télécommunication.

Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO)

Proposition de nom : Magalie Le Franc, titulaire.

### Adopté à la majorité

Pour: 24 Contre: 4 Abstentions: 7 Ne participe pas: 0

Magalie Le Franc est élue membre titulaire du comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO)

Syndicat Intercommunal du Cimetière des Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy et Bobigny

Proposition de noms de la liste « Rendez-nous Bobigny » : Pierre Montella, titulaire. Proposition de noms du groupe « Les Balbyniens libres et indépendants » : Youssef Zaoui, titulaire.

Le groupe « Les Balbyniens libres et indépendants »» a obtenu 5 voix.

La liste « Rendez-nous Bobigny » a obtenu 24 voix.

6 conseillers municipaux se sont abstenus.

Pierre Montella est élu membre titulaire du comité syndical du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy et Bobigny.

### Association SYNCOM

Proposition de noms : Christine Gaberel, titulaire, et Marc Drané, suppléant.

### Adopté à l'unanimité

Pour: 30 Contre: 0 Abstentions: 5 Ne participe pas: 0

Christine Gaberel et Marc Drané sont élus respectivement membres titulaire et suppléant du conseil d'administration de l'association SYNCOM.

Arrivée de Waly Yatera.

# Société d'Économie Mixte pour l'Étude et l'Exploitation des Équipements Collectifs (SEMECO)

Proposition de noms de la liste « Rendez-nous Bobigny » : Christine Gaberel et Djafar Hamoum. Proposition de nom du groupe « Les Balbyniens libres et indépendants » : Youssef Zaoui. Proposition de nom : Sylvain Léger.

Le groupe « Les Balbyniens libres et indépendants »» a obtenu 4 voix.

Sylvain Léger a obtenu 5 voix.

La liste « Rendez-nous Bobigny » a obtenu 24 voix.

Christine Gaberel et Djafar Hamoum sont élus représentants du comité syndical de la Société d'Économie Mixte pour l'Étude et l'Exploitation des Équipements Collectifs (SEMECO).

## Établissement Public Foncier d'Île de France

Proposition de nom : Christian Bartholmé.

### Adopté à la majorité

Pour: 24 Contre: 5 Abstentions: 7 Ne participe pas: 0

Christian Bartholmé est élu représentant de l'assemblée spéciale de l'Établissement public foncier d'Ile de France.

### Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Proposition de nom : Christine Gaberel, suppléante.

### Adopté à la majorité

Pour: 27 Contre: 1 Abstentions: 8 Ne participe pas: 0 Christine Gaberel est élue membre suppléant du Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

### Syndicat mixte « Autolib »

Proposition de noms de la liste « Rendez-nous Bobigny » : Christian Bartholmé, titulaire. Proposition de nom du groupe « Les Balbyniens libres et indépendants » : Youssef Zaoui, titulaire.

Le groupe « Les Balbyniens libres et indépendants »» a obtenu 6 voix.

La liste « Rendez-nous Bobigny » a obtenu 24 voix.

6 conseillers municipaux se sont abstenus.

Christian Bartholmé est élu membre titulaire du comité syndical du Syndicat Mixte « Autolib' Métropole ».

### Bobigny Musiques 93 « Canal 93 »

Proposition de noms : Manel Benjennat et Vincent Optat.

### Adopté à l'unanimité

Pour: 27
Contre: 0
Abstentions: 8
Ne participe pas: 0

Arrivée de Djafar Hamoum.

### • École maternelle Louis Pasteur

Proposition de nom : Magalie Le Franc.

### Adopté à l'unanimité

Pour: 28
Contre: 0
Abstentions: 8
Ne participe pas: 0

Magalie Le Franc est élue représentante au conseil de l'école maternelle Louis Pasteur.

### • École élémentaire Romain Rolland

Proposition de nom : Magalie Le Franc.

### Adopté à l'unanimité

Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 8 Ne participe pas: 0

Magalie Le Franc est élue représentante au conseil de l'école élémentaire Romain Rolland.

### Commission d'appel d'offres

Vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Proposition de noms de la liste « Rendez-nous Bobigny » : Jonathan Berrebi, Hervé Leuci, Pierre Montella, Gérard Aoustin, Marc Drané, Magalie Le Franc, Kahina Airouche, Fatou Faye, Manel Benjennat et Christine Gaberel.

Proposition commune de noms du groupe des Communistes et républicains et du groupe socialiste : José Moury, Benjamin Dumas, Salomon Illouz, Bernard Grinfeld, Waly Yatera et Anne Jonquet.

Le groupe des Communistes et républicains et le groupe socialiste ont obtenu 12 voix.

La liste « Rendez-nous Bobigny » a obtenu 24 voix.

### La commission d'appel d'offres est composée de :

- Jonathan Berrebi, Hervé Leuci, Pierre Montella, José MOURY et Benjamin Dumas, membres titulaires,
- Gérard Aoustin, Marc Drané, Magalie Le Franc, Salomon Illouz et Bernard Grinfeld, membres suppléants.

Arrivée de Vincent Optat.

## 2. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

### Adopté à la majorité

Pour: 25 Contre: 12 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du conseil municipal.

Départ d'Abdel Sadi, Sylvain Léger et Riyad Belala. Sortie de Youssef Zaoui, Selimane Abderrahmane et Sabrina Dehoum.

3. Contractualisation financière avec l'État dans le cadre du dispositif prévu par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

### Adopté à la majorité

Pour: 25 Contre: 6 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal approuve le contrat entre l'État et la commune de Bobigny.

4. Vote du Budget annexe de l'Office de Tourisme – exercice 2018

### Adopté à la majorité

Pour: 25 Contre: 6 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal arrête le Budget Annexe de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, s'agissant de la section de fonctionnement, à 200 000 euros.

Retour de Youssef Zaoui, Selimane Abderrahmane et Sabrina Dehoum. Sortie de Manel Benjennat. 5. Approbation du compte de gestion 2017 du Budget principal de la Ville Approbation du compte de gestion 2017 du Budget annexe de l'Office de Tourisme

### Adopté à l'unanimité

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Compte de gestion 2017 du Budget principal de la Ville

Le Conseil Municipal constate les niveaux d'exécution de chaque section :

- Réalisation des recettes d'investissement (réelles et ordre): 40 479 219.42 €
- Réalisation des dépenses d'investissement (réelles et ordre) : 42 728 626.55 €
- Réalisation des recettes de fonctionnement (réelles et ordre): 125 037 305.56 €
- Réalisation des dépenses de fonctionnement (réelles et ordre) : 112 977 920.58 €

### Constate les résultats de l'exercice 2017 suivants :

Résultat de l'exercice déficitaire de la section d'investissement : - 2.249 407,13 €
 Résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement : 12.059.384,98 €

### Constate les résultats de clôture suivants :

Résultat de l'exercice déficitaire de la section d'investissement : - 7 133 503.62 €
 Résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement : 12 059 384.90 €

### ► Compte de gestion 2017 du Budget annexe de l'Office de Tourisme

Le Conseil Municipal constate les niveaux d'exécution de chaque section :

- Réalisation des recettes d'investissement (réelles et ordre) : 0 €
- Réalisation des dépenses d'investissement (réelles et ordre) : 0 €
- Réalisation des recettes de fonctionnement (réelles et ordre): 327 439.13 €
- Réalisation des dépenses de fonctionnement (réelles et ordre) : 281 716.63 €

Le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

- Résultat de clôture de la section d'investissement : 0€
- Résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement : 45 722.50 €

Sortie de Kahina Airouche et de Stéphane De Paoli qui donne la présidence à Christian Bartholmé. Départ de Sabrina Dehoum. Retour de Manel Benjennat.

6. Budget principal de la Ville – Approbation du compte administratif 2017 et affectation du résultat de fonctionnement

### Adopté à l'unanimité

Pour: 23 Contre: 0 Abstentions: 6 Ne participe pas: 1

Stéphane De Paoli ne participe pas au vote.

### Compte administratif 2017

Le Conseil Municipal donne acte des montants des dépenses et des recettes suivants :

• INVESTISSEMENT :

*Dépenses :* 42 728 626.55 € *Recettes :* 40 479 219.42 €

FONCTIONNEMENT :

*Dépenses :* 112 977 920.58 € *Recettes :* 125 037 305.56 € 9. Délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales — Recours à l'emprunt pour l'exercice 2018

### Adopté à l'unanimité

Pour: 31 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le conseil municipal donne délégation au maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Retour de Marc Drané.

10. Rapport relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France (FSRIF

#### **Prend acte**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de Monsieur le Maire, sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la Ville et sur l'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU-CS) et du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France (FSRIF) pour l'exercice 2017.

Sortie d'Isabelle Lévêque.

11. Cession au profit de la SOREQA des lots de la copropriété sise 22, rue de l'Union dans le cadre du Dispositif Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne

### Adopté à l'unanimité

Pour: 31 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal abroge la délibération n° 07 141216 en date du 14 décembre 2016 portant sur la cession au profit du syndicat de copropriété de lots de la copropriété sise 22, rue de l'Union à Bobigny.

Le Conseil Municipal décide la cession au profit de la SOREQA des lots n° 235, 238, 264 et 271 de la copropriété sise 22, rue de l'Union,

Il est précisé que la vente aura lieu suivant les modalités suivantes :

- Les lots nº 235 et 238 pour un montant de 50 000 euros hors taxe sur la valeur ajoutée,
- Les lots nº 264 et 271 pour un montant 46 000 euros hors taxe sur la valeur ajoutée.

Retour d'Isabelle Lévêque.

12. Cession au profit de la société VINCI Immobilier d'emprises foncières sis rue de la Courneuve en vue de la réalisation d'un programme immobilier

### Adopté à l'unanimité

Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 4 Ne participe pas: 0 Précise que ces montants permettent de constater, en raison d'un compte D001 traduisant une reprise de déficit d'investissement, en 2017, pour 4 884 096 € :

• Un solde déficitaire de la section d'investissement de - 7 133 503.62 €

Un solde excédentaire de la section de fonctionnement 12 059 384.98 €

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, en section d'investissement, énoncés comme suit :

Dépenses engagées reportées : 9 461 692.19 €
 Recettes engagées reportées : 9 889 647.54 €
 Solde excédentaire : 427 955.35 €

### > Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal décide de reprendre de façon définitive, dès le budget primitif 2018, les résultats de l'exercice comptable 2017 déjà repris de façon anticipée au moment du vote du budget, et de procéder aux rectifications nécessaires,

Affecte au compte 001 un déficit d'investissement reporté, hors restes à réaliser, de 7 133 503,62 €, Constate un résultat de fonctionnement excédentaire de clôture de 12 059 384,98 euros,

Affecte au compte 1068 l'intégralité du résultat de fonctionnement s'élevant à 12 059 384,98 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, pour un montant de 6 705 548,27€, le solde étant affecté au financement des investissements 2018 pour un montant de 5 353 836,71 €.

7. Budget annexe de l'Office de Tourisme – Approbation du compte administratif 2017, affectation du résultat de fonctionnement et reversement de l'excédent au budget principal de la Ville

### Adopté à l'unanimité

Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 6
Ne participe pas : 1
Stéphane De Paoli ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal donne acte des montants des dépenses et des recettes suivants :

• INVESTISSEMENT:

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €
• FONCTIONNEMENT :

*Dépenses : 281 716.63€ Recettes : 327 439.13€* 

Précise que ces montants permettent de constater :

- Un solde nul de la section d'investissement de 0 €
- Un solde excédentaire de la section de fonctionnement de 45 722.50 €

Retour de Stéphane De Paoli. Sortie de Sarah Sbia. Départ de Waly Yatera.

8. Décision modificative - Budget principal de la Ville exercice 2018

Adopté à la majorité

Pour: 23 Contre: 5 Abstentions: 2 Ne participe pas: 0

Le conseil Municipal vote la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2018, équilibrée en dépenses et recettes comme suit :

*INVESTISSEMENT* : 405 721,70 € FONCTIONNEMENT : 530 000,00 €

Le Conseil Municipal décide la cession au profit de la société VINCI Immobilier, ou toute société qui lui serait substituée dont la société serait majoritaire, des parcelles cadastrées section A n° 158, d'une surface d'environ 622 m², n° 159, d'une surface d'environ 406 m², n° 301, d'une surface d'environ 400 m², n° 304, d'une surface d'environ 162 m², n° 307, d'une surface d'environ 372 m² et des lots de copropriété n° 101 et n° 103 du bien situé sur la parcelle cadastrée section A n° 39.

Il est précisé que la vente aura lieu moyennant un prix hors taxe de 2 586 690 euros qui sera majorée du montant de la Taxe sur la Valeur Ajoutée selon le taux applicable au jour du paiement du prix, payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente.

- 13. Zone d'Aménagement Concerté de l'Hôtel de Ville Ilot I Projet d'extension de l'EHPAD Sainte-Marthe et création d'une crèche :
  - Cession au profit de l'Union Soins et Services Île-de-France (USSIF) d'une partie de la parcelle cadastrée section X n°106
  - Création d'une servitude de vue sur le parking du conservatoire Jean Wiener

### Adopté à l'unanimité

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal décide la cession au profit l'Union Soins et Services Île-de-France ou toute société qui lui sera substituée dont l'Union Soins et Services Île-de-France serait associée majoritaire, de la parcelle cadastrée section X n° 106b, d'une surface d'environ 116 m², représentée dans le plan ci-annexé du cabinet de géomètre ATGT, en date du 15 juin 2012, Dossier 38603, Plan 1, Indice 1, pour u n montant de 85 064 euros hors taxe sur la valeur ajoutée.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation de l'opération de construction de l'EHPAD, d'une Surface de Plancher de 2 968 m² à usage d'EPHAD, accueillant environ 104 lits, et de 222 m² à usage de commerces, sur la parcelle X n°106b et 106a et la parcelle à provenir du domaine public de la Ville de 61 m².

Le Conseil Municipal approuve la création d'une servitude de vue d'une surface de 230 m² environ, conformément au plan de servitude de vue établi par le cabinet de géomètre A.T.G.T. Dossier 44331, Plan SERV, Indice 1, en date du 7 juin 2018.

# 14. Participation financière à Emmaüs Habitat pour la restructuration des bâtiments C, puis B et D de la cité de l'Etoile et droits de réservation

### Adopté à l'unanimité

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 259 002 euros à Emmaüs Habitat pour la restructuration des logements du bâtiment C de la cité de l'Etoile et approuve la convention de réservation de 5 logements avec la SA HLM Emmaüs Habitat dans le cadre de l'opération de restructuration du bâtiment C de la cité de l'Étoile à Bobigny.

Le conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 199 432 euros à Emmaüs Habitat pour la restructuration des logements des bâtiments B et D de la cité de l'Étoile et approuve la convention de réservation de 3 logements avec la SA HLM Emmaüs Habitat dans le cadre de l'opération de restructuration des bâtiments B et D de la cité de l'Étoile à Bobigny.

Sortie de Selimane Abderrahmane.

## 15. Convention d'adhésion au dispositif régional de télémédecine OPHDIAT pour le dépistage de la rétinopathie diabétique

### Adopté à l'unanimité

Pour: 31 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le conseil Municipal approuve la convention d'adhésion au dispositif régional de télémédecine OPHDIAT pour le dépistage de la rétinographie diabétique par télémédecine qui reconnaît ainsi la qualité de « site de dépistage OPHDIAT » au Centre Polyvalent de Santé Aimé Césaire.

Retour de Selimane Abderrahmane.

## 16. Conventions de partenariat avec les crèches associatives La Maison Kangourou, ASMAE et Sol en Si

### Adopté à l'unanimité

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal approuve la convention annuelle de partenariat avec l'association La Maison Kangourou pour le fonctionnement de la crèche du Centre de Médecine Physique et de Réadaptation (CMPR) qui prévoit l'attribution d'une subvention de 246 400 euros pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal approuve la convention annuelle de partenariat avec ASMAE – Association Sœur Emmanuelle pour le fonctionnement de la crèche familiale L'Île aux Enfants qui prévoit l'attribution d'une subvention de 184 821 euros pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal approuve la convention annuelle de partenariat avec l'association Sol en Si pour le fonctionnement de la crèche Bambigny qui prévoit l'attribution d'une subvention de 70 127 euros pour l'année 2018.

## 17. Conventions avec les prestataires œuvrant au sein du service municipal d'aide à la parentalité

### Adopté à l'unanimité

Pour: 25 Contre: 0 Abstentions: 7 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal approuve la convention avec l'association "Femmes relais médiatrices culturelles" portant sur la tenue hebdomadaire de permanences d'accès au droit au sein du service municipal d'aide à la parentalité,

Le Conseil Municipal approuve la convention avec l'association SAGA portant sur l'animation de groupes de parole sur l'adolescence à raison d'un groupe un mois sur deux en soirée au sein du service municipal d'aide à la parentalité et de trois interventions sur le thème de la relation école/familles,

Le Conseil Municipal approuve la convention avec Madame Agnès Allal Rimbaud portant sur l'animation de groupes de parole sur la petite enfance à raison d'un groupe par mois le mardi matin au sein du service municipal d'aide à la parentalité.

Sortie de Manel Benjennat:

### 18. Programme d'actions du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) $-1^{\text{ère}}$ session 2018

### Adopté à l'unanimité Pour : 31

Pour: 31
Contre: 0
Abstention: 0
Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal valide la première session du Fonds d'Initiatives Associatives 2018 (FIA), pour un montant de total de 29 000 euros.

associations	projet	Description synthétique du projet	Coût du projet	Decision commission FIA
Club Emploi	Accompagnement vers l'emploi	Rencontrer, informer et orienter les jeunes des quartiers Pont de Pierre, Grémillon et l'Étoile vers l'emploi par le biais d'ateliers d'animations, d'aide à la rédaction de cv et lettre de motivation	4 000€	2 000€
ADOS	Chantier pédagogique	Rafraîchissement des locaux de l'association via un chantier éducatif et pédagogique axé sur l'autonomie et la responsabilisation des jeunes.	3 000€	2 000€
Shoot Sport	Nutri Sport	Favoriser la pratique sportive par le biais d'une nutrition saine et équilibrée.	3 900€	2 000€
Apo-G	2 <sup>ème</sup> édition de « Réussir sa rentrée »	Favoriser la réussite scolaire des élèves de l'Abreuvoir au travers la remise d'une trousse complète lors d'un temps festif à la rentrée 2018.	9 000€	2 500€
Loisirs Tout Azimut	Se cultiver tous azimuts	Animations culturelles, sociales et ludiques pour enfants et parents.	4 670€	3 000€
Littillu	Stage Master auteur-illustrateur	Création et réalisation d'un projet littéraire et artistique sous la forme technologique avec la capacité de synthèse, d'autonomie et d'inventivité.	4 440€	2 000€
Human Paceful	Écrivain Public	Accompagnement et soutien aux tâches administratives afin de favoriser l'accès aux droits et lutter contre les inégalités.	4 300€	1 000€
Espace des Jeunes Solidaires par l'Ecoute et le Partage	Noel Solidaire	Passer un moment festif et féerique en compagnie des enfants les plus en difficultés.	3 150€	1 000€
Football Club des Sourds de Bobigny	Création d'un club handisport	Encourager les jeunes malentendants à faire du sport pour une plus grande insertion sociale.	3 000€	2 500€
Etincelle d'Espoir	Médiation et animation des jeunes du centre- ville et du secteur Berlioz	Favoriser l'insertion et/ou la réinsertion professionnelle des jeunes du centre-ville et du secteur Berlioz par le biais d'ateliers d'animation et de temps d'écoute et de partage (maraudes, sorties).	3 700€	2 000€
Fleur Karaib	Soirée culturelle	Soirée culturelle ayant pour objectif de sensibiliser et récolter des fonds pour la recherche contre le cancer.	3 000€	1 000€
DEMA.93	Animations sociales de quartier	Fête de quartier et Fête des voisins du quartier Chemin-vert	3 000€	2 000€
ASIF	Éducation à la citoyenneté	Favoriser l'insertion sociale de la communauté tamoule,	2 200€	2 000€

Gaye-Djan	Animation	Sortie découverte à Jumping Forest (parc écologique) en faveur des jeunes handicapés du quartier de l'Abreuvoir.	1 000€	1 000€
MEJLESS	Fête de quartier Paul Eluard	Mise en place de la fête du quartier Paul Eluard sous la thématique « Bobigny in South Africa ». Projet promouvant le projet humanitaire en Afrique du Sud de l'association.	3 800€	3 000€

Départ de Vincent Optat. Sortie de Magalie Le Franc.

- 19. Avenant aux conventions cadre avec l'Athlétic Club de Bobigny (ACB), l'Académie Football de Bobigny (AFB) et l'AC. Bobigny 93 Rugby pour l'attribution de subventions exceptionnelles
  - l'Athlétic Club de Bobigny (ACB)

Adopté à l'unanimité

Pour: 28
Contre: 0
Abstention: 0
Ne participe pas: 0

Le conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 13 à la convention cadre avec l'Athlétic Club de Bobigny annexé à la présente délibération et décide d'une subvention exceptionnelle de 75 000 euros.

l'Académie Football de Bobigny (AFB)

Adopté à l'unanimité

Pour: 27 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 1

Mahamadou N'Diaye ne participe pas au vote.

Le conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 4 à la convention cadre avec l'Académie Football de Bobigny annexé à la présente délibération et décide d'une subvention exceptionnelle de 75 000 euros.

- I'AC. Bobigny 93 Rugby

Adopté à l'unanimité

Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 14 à la convention cadre avec l'AC. Bobigny 93 Rugby, annexée à la présente délibération et décide d'une subvention exceptionnelle de 75 000 euros.

Retour de Magalie Le Franc et Manel Benjennat. Départ de Tuong Lan Hoang. Sortie d'Isabelle Lévêque.

### 20. Convention d'objectifs avec l'association« Sport dans la Ville »

Adopté à l'unanimité

Pour: 24 Contre: 0 Abstentions: 5 Ne participe pas: 0 Le Conseil municipal approuve la convention d'objectifs avec l'association « Sport dans la Ville » qui prévoit, d'une part, une subvention d'investissement de 130 000 euros pour la rénovation dudit terrain d'Oslo et, d'autre part, une subvention de fonctionnement de 15 000 euros pour l'année 2018 et 25 000 euros pour chacune des années 2019/2020/2021/2022.

Sortie de Sarah Sbia et Selimane Abderrahmane. Retour d'Isabelle Lévêque.

21. Désignation d'un nouveau directeur à la direction de l'établissement public « Bobigny Musiques – Canal 93 »

### Adopté à l'unanimité

Pour: 18
Contre: 0
Abstentions: 9
Ne participe pas: 1
Sarah Sbia ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Rachid ZIANI directeur de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Bobigny Musiques – Canal 93 » à compter du 28 juin 2018.

Retour de Selimane Abderrahmane.

22. Avenant 5 à la convention avec l'établissement public Musiques 93 pour l'installation du Bureau d'Information Jeunesse

### Adopté à la majorité

Pour: 22
Contre: 4
Abstentions: 2
Ne participe pas: 1
Sarah Sbia ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal approuve l'avenant n° 5 à la convention entre la Ville de Bobigny et l'établissement public « Bobigny Musiques Canal 93 » pour l'installation du Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) dans ses locaux.

Sortie de Selimane Abderrahmane. Retour de Sarah Sbia.

23. Actualisation des tarifs du conservatoire

### Adopté à l'unanimité

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le Conseil municipal décide d'adopter le règlement tarifaire du conservatoire.

24. Convention avec le collège Pierre Sémard pour l'organisation d'une classe à horaires aménagés musicale

### Adopté à l'unanimité

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0 Le Conseil municipal approuve la convention d'organisation d'une classe à horaires aménagés musicale avec le collège Pierre Sémard.

Retour de Selimane Abderrahamane.

### 25. Convention pour une plate-forme pédagogique inter-conservatoires en art dramatique

### Adopté à l'unanimité

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le Conseil municipal approuve la convention pour une plate-forme pédagogique en art dramatique entre les Conservatoires de Bobigny, d'Aubervilliers — La Courneuve et de Pantin.

# 26. Convention de partenariat avec la société GRDF (Gaz Réseau Distribution France) pour favoriser le passage au gaz dans les maisons individuelles chauffées au fioul

### Adopté à l'unanimité

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec la société GRDF (Gaz Réseau Distribution France) pour favoriser le passage au gaz dans les maisons individuelles chauffées au fioul.

Sortie de Mahamadou N'Diaye.

## 27. Convention avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat – Maîtrisez Votre Énergie (ALEC-MVE

Sur la désignation des représentants

Proposition de noms : Hervé Leuci, titulaire, et Christine Gaberel, suppléante.

#### Adopté à la majorité

Pour: 24 Contre: 0 Abstentions: 5 Ne participe pas: 0

Hervé Leuci et Christine Gaberel sont élus respectivement membres titulaire et suppléant du conseil d'administration de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat – Maîtrisez Votre Énergie (ALEC-MVE).

Sortie de Manel Benjennat.

Sur l'adoption de la convention

### Adopté à la majorité

Pour: 26 Contre: 0 Abstentions: 2 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal approuve la convention avec l'association Agence Locale de l'Énergie et du Climat — Maîtrisez Votre Énergie (ALEC-MVE), pour un montant annuel d'adhésion de 12 619,75 euros pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal désigne les représentants pour siéger au Conseil d'Administration de l'Agence locale de l'Énergie et du Climat – Maîtrisez Votre Énergie (ALEC-MVE) : Herve LEUCI titulaire et Christine GABEREL suppléante

Retour de Mahamadou N'Diaye et Manel Benjennat. Départ de Kahina Airouche.

28. Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'aménagement paysager et scénographique de l'ancienne gare de déportation de Bobigny

### Adopté à l'unanimité

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement OKRA Landschapsarchitecten B.V. (mandataire), AAPP Atelier d'architecture Philippe Prost, OTCE Ile de France (BET), Kosmann-Dejong (scénographe), Atelier d'Ecologie Urbaine, 8'18 Eclairagistes, portant le marché de base à 289 956,26 euros hors taxes, et les missions complémentaires et conditionnelles à 64 344,24 euros hors taxes.

29. Rapport d'activités 2017 du Syndicat Mixte des Systèmes d'Information (SII)

#### **Prend acte**

Le conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2017 du Syndicat Mixte des Systèmes d'Information (SII).

30. Rapport annuel d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - Année 2017

### **Prend acte**

Le conseil Municipal prend acte de la présentation par son président du rapport annuel d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2017.

31. Règlement intérieur des services de la collectivité

Adopté à l'unanimité

Pour: 24 Contre: 0 Abstentions: 5 Ne participe pas: 0

32. Mise en place du dispositif expérimental du télé travail

Adopté à l'unanimité

Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal décide la mise en œuvre d'une phase d'expérimentation du télétravail pendulaire pour le personnel de la Mairie de Bobigny. Cette expérimentation s'effectuera sur la période comprise entre septembre 2018 et septembre 2019 et portera sur dix à quinze postes sur la base du volontariat. Il est précisé que seules des tâches « télétravaillables », définies précisément dans le guide interne (annexe du règlement intérieur), pourront faire l'objet de cette expérimentation et que la Direction des Ressources Humaines de la ville sélectionnera les bénéficiaires de cette expérimentation en fonction des possibilités et des nécessités des services.

Sortie de Sarah Sbia.

### 33. Modification du tableau des emplois communaux

### Adopté à l'unanimité

Pour: 23 Contre: 0 Abstentions: 5 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal décide de modifier et de fixer le tableau des emplois pour les cadres d'emplois suivants

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'effectifs
Attaché territorial	Attaché territorial	74 + 10 - 3 = 81
Ingénieur territorial	Ingénieur territorial	9 + 1 - 1 = 9
Rédacteur territorial	Rédacteur territorial	63 + 9 - 6 = 66
Technicien territorial	Technicien territorial	<i>5 + 2 - 1 = 6</i>
Adjoint administratif	Adjoint administratif	150 + 4 - 7 = 147
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	13 + 1 - 1 = 13
Adjoint technique territorial	Adjoint technique	322 + 1 - 1 = 322

# 34. Convention d'adhésion à la mission Médiation Préalable Obligatoire avec le centre de gestion de la petite couronne

### Adopté à l'unanimité

Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le centre de gestion de la petite couronne, pour les litiges concernés, pendant la durée de l'expérimentation et approuve la convention d'adhésion à la mission Médiation Préalable Obligatoire avec le centre de gestion de la petite couronne, qui concernera les litiges portant sur les décisions nées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et ce jusqu'au 18 novembre 2020.

### 35.. Indemnité de départ volontaire

### Adopté à la majorité

Pour: 23 Contre: 4 Abstention: 1 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal décide, l'attribution d'une indemnité de départ volontaire conditionnée par 5 ans d'ancienneté de service effectif passés dans la collectivité, de fixer un plafond raisonnable pour le calcul de l'indemnité de départ volontaire, pouvant aller jusqu'à 12 mois de la rémunération brute (hors prime) perçue par l'agent.

Il est précisé que l'attribution de l'indemnité repose sur le principe d'une démission non équivoque de l'agent Il est précisé que les motifs acceptables de cette démission peuvent être :

- La suppression ou la délégation d'un service.
- La création ou la reprise d'une entreprise.
- L'accomplissement d'un projet personnel.

Il est précisé que, seuls, les agents titulaires et les agents en CDI, ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans la collectivité, pourront bénéficier de ce dispositif et que cette indemnité ne peut être accordée lorsque l'agent se trouve à moins de cinq ans de l'âge d'ouverture des droits à pension de retraite,

36. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et au Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

### Adopté à l'unanimité

Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 8 et le nombre de représentants suppléants du personnel à 8.

Le Conseil Municipal décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et du Centre Communal d'Action Social égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants et le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale.

Retour de Sarah Sbia.

## 37. Indemnités de fonction aux élus locaux et prise en charge des frais engagés

### Adopté à la majorité

Pour: 25 Contre: 4 Abstention: 0 Ne participe pas: 0

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux des indemnités principales pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, adjoints et conseillers municipaux délégués comme suit :

Maire, adjoints et conseillers municipaux délégués	Indemnité en % de l'indice brut terminal	
Monsieur Stéphane De Paoli	132,50%	
Monsieur Christian Bartholmé	69,45%	
Madame Kahina Airouche	41,04%	
Monsieur Mahamadou N'Diaye		
Madame Christine Gaberel	41,04%	
Monsieur Djafar Hamoum	41,04%	
Madame Magalie Le Franc	41,04%	
Monsieur Marc Drane	41,04%	
Madame Sarah Sbia	41,04%	
Monsieur Simbara Camara	41,04%	
Monsieur Jonathan Berrebi	41,04%	
Monsieur Gérard Aoustin	41,04%	
Madame Isabelle Lévêque	19,16%	
Madame Ouassila Kouaichi	41,04%	
Madame Fatou Faye	39,46%	
	39,46%	
Madame Koumba Konate	39,46%	
Madame Manel Benjennat	39,46%	

Monsieur Muriel Cabillaux	11,79%
Madame Fatima Marie-Sainte	41,04%
Monsieur Hervé Leuci	11,79%
Monsieur Pierre Montella	11,79%

Le quorum n'étant plus atteint, la séance du conseil municipal est levée.

Le Maire,

Stéphane De Paoli.